



Déclaration UNSA Ferroviaire sur le point 3 à l'ordre du jour du CSE du 29 avril 2021

Monsieur le Président,

Vous nous présentez la synthèse du rapport annuel 2020 de la Médecine du travail, et elle met en évidence la gestion de la pandémie de COVID 19 par les services de santé SNCF.

Ces derniers ont été fortement sollicités. Ils ont eu un rôle primordial dans la prévention et la gestion au sein de notre entreprise, concernant l'épidémie de COVID 19 par exemple : la mise en place et les évolutions successives des mesures, la visite des locaux, le conseil dans la gestion des cas contacts.... Ils ont été un appui très apprécié et indispensable notamment pour les agents et les représentants du personnel.

Cette crise sanitaire a modifié nos fonctionnements, nos organisations et ceci de manière durable. Chacun a dû s'adapter aux nouvelles pratiques professionnelles et s'approprier les outils numériques.

De nouveaux Risques Psychosociaux sont apparus, découlant des conditions de travail modifiées dans l'urgence. En voici quelques exemples : l'isolement des agents, le télétravail 5 jours/5, l'ergonomie des postes de travail au domicile, la complexité liée aux consignes qui évoluaient chaque jour, la problématique des lieux de couchage lors des RHR, de repas, la charge de travail, l'activité partielle et tant d'autre.

La situation qui perdure depuis plus d'1 an et les modifications s'y afférentes sont vécues de façon différente selon les personnes et les postes tenus. Nous souhaiterions connaître l'impact que cela a eu sur le collectif ?

L'UNSA-Ferroviaire attire votre attention sur la pertinence d'effectuer les Evaluations des Risques psychosociaux tout au long de cette année 2021.

D'autre part, les réorganisations se succédant, les agents ont un sentiment d'insécurité et d'absence de visibilité concernant leur avenir professionnel. Le service médical est un maillon important à ne pas oublier dans la chaîne d'information, notamment depuis 2019 avec la disparition des CHSCT. Sur certains chantiers il a fallu intervenir pour que le médecin du travail ait les bonnes informations pour les cas Covid par exemple.

Certains cabinets médicaux s'éloignent du lieu de travail des agents, dans des locaux mal situés et isolés. Les coordonnées téléphoniques ne sont pas toujours à jour et les médecins de soins de moins en moins remplacés. La surcharge de travail attribuée aux médecins du travail impacte les agents sédentaires pour qui les délais de visite médicale sont allongés.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, les cabinets médicaux représentent un rôle majeur. La médecine du travail et de soin, se doit d'être disponible et au plus près pour pouvoir accompagner les agents.

Enfin, nous souhaiterions savoir quelles sont les préconisations du service médical pour la reprise en présentiel ?

Pouvez-vous nous faire un point sur la vaccination actuelle au sein des cabinets médicaux ?

Je vous remercie.